Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1989)

Rubrik: Coopération au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et

du Croissant-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Coopération au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Travaux des organes du Mouvement

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil des Délégués, auquel prennent part les représentants des Sociétés nationales, du CICR et de la Ligue, a siégé les 26 et 27 octobre à Genève, sous la présidence de M. Cornelio Sommaruga, président du CICR.

Lors de la séance du 26 octobre, le président de la Commission permanente a remis la médaille Henry-Dunant et décerné, pour la première fois, le prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité (voir sous *Commission permanente*).

Puis, à l'initiative du président du Croissant-Rouge algérien, le Dr Mouloud Belaouane, le Conseil a adopté un appel demandant la libération immédiate et sans condition d'Emanuel Christen et d'Elio Erriquez, les deux collaborateurs du CICR enlevés le 6 octobre à Saïda, au Liban.

Lors de sa séance du 27 octobre, le Conseil a d'abord débattu de la contribution du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la paix (cf. aussi ci-après *Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix*) et il a adopté par consensus trois résolutions sur ce thème:

- dans sa résolution 1, le Conseil des Délégués a approuvé le but de la *Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre* et le plan d'ensemble présenté dans le Rapport du Comité directeur; le Conseil a en outre engagé les Sociétés nationales, le CICR et la Ligue à participer activement à la mise en œuvre du projet sur les plans national, régional et international;
- □ il a accepté le *rapport du Groupe d'experts sur les droits de l'homme* tel qu'approuvé par la Commission et a demandé aux Sociétés nationales, au CICR et à la Ligue de s'efforcer de mettre en œuvre les conclusions et recommandations du rapport (résolution 2);
- constatant que la Commission n'a pu, faute de temps, exécuter tous les mandats qui lui avaient été confiés, le Conseil a prorogé le mandat de la Commission dans sa composition actuelle jusqu'au prochain Conseil des Délégués.

Le Conseil a pris connaissance du rapport conjoint du CICR et de la Ligue sur la *Politique d'information* du Mou-

vement et a adopté une résolution approuvant l'approche globale de la communication telle que définie dans le rapport, recommandant aux Sociétés nationales, au CICR et à la Ligue d'utiliser la *Déclaration d'identité* contenue dans le rapport pour promouvoir le Mouvement et son action.

Le Conseil des Délégués a également adopté trois autres résolutions; la première confirmait la participation du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'Exposition universelle de Séville en 1992 (résolution 5); la seconde visait la formation d'un groupe de travail pour l'examen, à la lumière des développements et des expériences récents, des dispositions révisées en 1987 sur l'usage de l'emblème, préalablement à leur adoption formelle par la XXVI^e Conférence internationale (résolution 6); la troisième demandait la poursuite de l'étude sur le respect et la diffusion des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 7).

Il a pris note d'un rapport présenté par M. Maurice Aubert, vice-président du CICR, sur les diverses manifestations qui ont marqué la commémoration du 125e anniversaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le rapport sur les activités de l'Institut Henry-Dunant en 1989 a été présenté par le Juge Darrell Jones au nom de M. Mario Villarroel, président de l'Institut et président de la Ligue. Le Conseil a, en outre, pris note d'un document émanant de neuf Sociétés nationales africaines apportant leur «appui aux études du développement de l'Institut Henry-Dunant» et d'un engagement du Secrétaire général de la Ligue de continuer à apporter son soutien à ces projets.

Dans ses livraisons de novembre-décembre 1989 et de janvier-février 1990, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* a publié le texte intégral des résolutions ainsi qu'un compte-rendu des travaux du Conseil des Délégués.

Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix.

La Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, créée en 1977 par le Conseil des Délégués et composée de représentants de la Ligue, du CICR, de l'Institut Henry-Dunant et de 15 Sociétés nationales (République démocratique allemande, Australie, Bénin, Brésil, Colombie, Egypte, Ethiopie, France, Indonésie, Jordanie, Mauritanie, République arabe du Yémen, Yougoslavie et, alternativement, Suède et Finlande), s'est réunie à deux

reprises en 1989, sous la présidence de M. Alexandre Hay: XXVI^e réunion, le 17 avril et XXVII^e réunion, le 17 octobre, à Genève.

Dans ses séances, la Commission a examiné les résultats de la consultation des Sociétés nationales sur les suites à donner au *Séminaire sur l'information et la diffusion du droit international humanitaire comme contribution à la paix*, tenu à Léningrad, en octobre 1988. Les réponses ont été peu nombreuses mais elles ont néanmoins fait l'objet d'un rapport intérimaire que la Commission a présenté au Conseil des Délégués, tout en recommandant au CICR et à la Ligue de mettre sur pied un programme destiné à faciliter l'accès des Sociétés nationales des pays en développement aux nouvelles méthodes de communication.

La Commission a pris connaissance du Rapport intermédiaire du groupe de travail conjoint sur l'avancement des préparatifs de la Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre; elle a passé en revue les objectifs de la Campagne, le programme préliminaire, les moyens à mettre en œuvre ainsi que le dispositif mis en place à cet effet et elle a recommandé le plein soutien de toutes les composantes du Mouvement à la Campagne. Le Comité directeur de la Campagne, sous la présidence de Mme Magnuson, vice-présidente de la Croix-Rouge suédoise, a ouvert ses rangs à sept représentants de Sociétés nationales provenant de diverses régions géographiques.

La Commission a également approuvé le Rapport final du groupe d'experts sur les droits de l'homme (cf. ci-après). Par ailleurs, elle a eu un échange de vues sur son avenir et les mandats qu'il lui incombe encore de mener à terme en vertu de la Décision 1 du Conseil des Délégués de 1985. Elle a convenu de se fixer un plan de travail concernant la réactivation du plan d'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge contre le racisme et la discrimination raciale et a désigné un groupe ad hoc de trois Sociétés nationales (Ethiopie, Suède, Yougoslavie) qui aura pour tâches de recevoir et examiner tous témoignages, informations ou questions au sujet de pratiques ou de comportements impliquant une discrimination raciale au sein ou en dehors du Mouvement, et, s'il le juge nécessaire, de recommander au CICR et à la Ligue d'effectuer conjointement toute démarche appropriée, ainsi que de faire périodiquement rapport à la Commission sur ses travaux. Enfin, un premier échange de vues a eu lieu au sein de la Commission à propos de l'éventuelle élaboration d'un plan quadriennal portant sur le Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix et du document final de la Conférence d'Aaland.

Groupe d'experts sur les droits de l'homme

Créé par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, en avril 1987, le groupe d'experts sur les droits de l'homme a tenu sa troisième réunion à Genève,

du 23 au 25 janvier, sous la présidence de M. Diego Uribe Vargas (Croix-Rouge colombienne).

Le groupe d'experts, composé de représentants du CICR, de la Ligue et de dix Sociétés nationales membres et nonmembres de la Commission, s'est attaché à l'examen détaillé du projet de son Rapport final à la Commission. Basé sur les réponses de 86 Sociétés nationales au questionnaire sur les droits de l'homme qui leur avait été adressé, le rapport final met en lumière le large éventail d'activités par lesquelles le Mouvement contribue de façon significative au respect des droits de l'homme et conclut par une série de recommandations identifiant les domaines d'activité où le Mouvement, sans porter atteinte à ses Principes fondamentaux ni sortir de sa mission, pourrait et devrait s'engager de manière plus dynamique en faveur des droits de l'homme, tout en respectant les priorités de chacune de ses composantes: ainsi, une mobilisation accrue du Mouvement est particulièrement souhaitée dans la lutte contre la torture, contre les disparitions forcées ou involontaires, contre la discrimination raciale et dans le domaine de la protection des droits de l'enfant.

Le rapport final du groupe d'experts sur les droits de l'homme, approuvé par la Commission, fut soumis au Conseil des Délégués qui l'a accepté (résolution 2).

COMMISSION PERMANENTE

En 1989, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, composée de cinq membres élus par la Conférence internationale, de deux représentants de la Ligue et de deux représentants du CICR, a siégé le 18 avril et le 18 octobre, sous la présidence du Dr Ahmad Abu Goura, président du Croissant-Rouge jordanien.

La Commission permanente a adopté le texte d'un appel pour la protection de la population civile au Liban, qui

a fait l'objet d'une large diffusion.

Elle a entendu un rapport sur les premiers *préparatifs* de la XXVI^e Conférence internationale, présenté par M. G. Rueda Montaña, président de la Croix-Rouge colombienne, qui a souligné l'intérêt manifesté par le gouvernement de son pays. Elle a accepté la proposition qu'une délégation de la Commission permanente puisse, si nécessaire, se rendre en Colombie vers juin 1990 afin de s'informer de l'avancement des préparatifs de la prochaine Conférence. Les membres de la Commission ont par ailleurs prié le CICR et la Ligue d'entamer des consultations avec les gouvernements sur le sujet.

La Commission permanente a examiné les candidatures pour l'attribution de la *médaille Henry-Dunant* qui est décernée tous les deux ans depuis 1969 et qui récompense des services exceptionnels ou des actes de grand dévouement à la cause du Mouvement, principalement sur le plan international. En 1989, la médaille a été attribuée à six lauréats : à titre posthume, M. Michael Egabu, collabora-

teur de la Croix-Rouge ougandaise tué dans l'exercice de ses activités dans une action du CICR lors d'une embuscade; M. George M. Elsey, ancien président et président honoraire de la Croix-Rouge américaine; M. Ali Fourati, président honoraire du Croissant-Rouge tunisien; le Dr L. Kashetra Snidvongs, ancien vice-président exécutif de la Croix-Rouge thaïlandaise; M. Gejza Mencer, membre du Comité fédéral de la Croix-Rouge tchécoslovaque; M. Leon Stubbings, ancien secrétaire général de la Croix-Rouge australienne.

Donnant suite à la résolution 1 du Conseil des Délégués de 1987, la Commission a attribué pour la première fois le *prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité*. La Croix-Rouge libanaise est la première récipiendaire de ce prix, destiné à récompenser une Société nationale ou une personne ayant contribué de manière significative à la solidarité internationale.

La Commission permanente a également arrêté l'ordre du jour provisoire du Conseil des Délégués des 26 et 27 octobre et elle a approuvé la liste des Sociétés nationales en formation invitées comme observateurs.

Les représentants de la Ligue et du CICR ont amplement informé la Commission permanente, à chaque session, sur leurs activités.

En outre, les présidents de la Commission permanente, du CICR et de la Ligue se sont réunis à deux reprises, le 6 février, à Genève et le 18 juillet, à Istanbul: leurs séances ont notamment porté sur la préparation des sessions de la Commission permanente et l'exécution de mandats dont la Commission les avait chargés. C'est ainsi que les trois présidents ont choisi l'œuvre d'art qui constitue le prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité.

Relations avec les composantes du Mouvement

SOCIÉTÉS NATIONALES

Dialogue avec les Sociétés nationales

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer ses relations avec les Sociétés nationales, le CICR avait entamé, dès 1986, une série de missions auprès des dirigeants de ces Sociétés pour avoir avec eux un dialogue approfondi sur ce que les Sociétés nationales attendent du CICR et réciproquement, plaçant ainsi leur relation dans la perspective d'une meilleure écoute mutuelle et de la coopération. En 1989, de nouvelles *missions des membres du Comité* ont été effectuées à cette fin: Mme Liselotte Kraus-Gurny et M. Rudolf

Jäckli ont conduit une mission en Algérie, en Mauritanie et au Maroc en février et en mars; M. Rudolf Jäckli s'est rendu en outre en Tunisie, en février, en Egypte, au mois de mai, puis en Ethiopie, en juillet; M. Alexandre Hay est allé en Turquie, en avril; M. Pierre Keller s'est rendu aux Etats-Unis, en septembre. Le CICR a apprécié les résultats de ces missions qui devraient se poursuivre auprès des Sociétés nationales des différents continents.

Par ailleurs, les missions présidentielles ont également été l'occasion de nombreux entretiens avec les dirigeants des Sociétés nationales. Ainsi, M. Cornelio Sommaruga s'est rendu à Bruxelles (février), à Paris (mars), aux Etats-Unis (mai), en Colombie, au Pérou, en République fédérale d'Allemagne, en Israël, en Italie et en Turquie (juin), en Yougoslavie (septembre), au Tchad, au Portugal et en Italie (novembre), en Espagne et en Syrie (décembre), où il a toujours pu s'adresser directement aux cadres et volontaires des organes centraux et parfois également à ceux des sections provinciales (voir aussi sous le pays concerné, dans L'action sur le terrain).

Participation à des événements commémoratifs de Sociétés nationales

Dans la ligne de cette politique de dialogue, le CICR tient à marquer son intérêt et son estime pour le travail accompli par les Sociétés nationales en déléguant régulièrement le président du CICR ou un des membres du Comité à des anniversaires de Sociétés nationales. C'est ainsi qu'en 1989, le CICR a participé aux événements suivants:

- □ M. Cornelio Sommaruga, président du CICR, a participé à la célébration du 125e anniversaire de la Croix-Rouge belge qui s'est déroulée en présence du roi et de la reine des Belges. Dans son discours, le président du CICR a rendu hommage à la plus ancienne Croix-Rouge du Mouvement et au travail qu'elle accomplit et a remercié la Société nationale de l'appui qu'elle a toujours témoigné au CICR.
- M. Jacques Forster, membre du Comité, a représenté le CICR aux cérémonies du 25^e anniversaire de la Croix-Rouge népalaise. Ces festivités ont permis de nombreux contacts, tant avec les dirigeants de sections locales présents qu'avec des membres du gouvernement.
- ☐ M. Maurice Aubert, vice-président du CICR, a assisté au 70° anniversaire de la Croix-Rouge tchécoslovaque, qui coïncidait avec le X° congrès de la Société nationale et qui s'est déroulé dans une atmosphère chaleureuse devant une nombreuse assemblée.
- ☐ M. Odilo Guntern, membre du Comité, a participé à la commémoration du 125^e anniversaire de la bataille des «Düppeler Schanzen», commémoration organisée

par la Croix-Rouge danoise et la Croix-Rouge du Schleswig-Holstein, à l'occasion de laquelle a eu lieu le dévoilement d'une plaque commémorant la mission des deux premiers délégués de la Croix-Rouge, le Dr Appia et le capitaine Van de Velde.

- M. Hans Haug, membre du Comité, s'est rendu à la célébration du 125^e anniversaire de la Croix-Rouge de Hambourg, fondée lors de la guerre entre la Prusse et le Danemark.
- ☐ Mme Denise Bindschedler-Robert, vice-présidente du CICR, a assisté au 50e anniversaire de la Croix-Rouge mongole qui était célébré dans le cadre du Ve congrès de la Société nationale. Il s'agissait de la première visite du CICR à la Croix-Rouge mongole depuis sa création et des contacts ont pu être établis à différents niveaux, en particulier avec le vice-président et le responsable des relations internationales de la Société. A cette occasion, Mme Bindschedler-Robert a présenté la médaille Florence Nightingale à une infirmière qui avait été particulièrement active pendant la Seconde Guerre mondiale.
- ☐ Mme Anne Petitpierre, membre du Comité, a représenté le CICR à la célébration du 70° anniversaire de la Croix-Rouge polonaise qui coïncidait avec la tenue du XI° congrès de la Société nationale. Mme Petitpierre a fait une brève allocution rappelant notamment l'importante tradition humanitaire de la Société et l'excellente collaboration instaurée de longue date avec le CICR et a, en outre, remis la médaille Florence Nightingale à six infirmières.
- ☐ M. Cornelio Sommaruga a assisté au 125e anniversaire de la Croix-Rouge espagnole, célébré en présence du roi et de la reine d'Espagne, des représentants de Sociétés nationales européennes, latino-américaines et africaines, ainsi que des représentants de la Ligue et de la Commission permanente. M. Sommaruga a prononcé une allocution relevant particulièrement la démocratisation de la Société nationale, le rôle essentiel des volontaires et remerciant la Croix-Rouge espagnole de son généreux appui dans l'envoi des secours destinés à l'action du CICR au Salvador.
- □ Finalement, M. Sommaruga s'est rendu à la commémoration du 125e anniversaire de la Croix-Rouge italienne, qui a été célébré à l'occasion de la «Manifestation unitaire des composantes volontaires de la Croix-Rouge italienne». Dans son discours, le président du CICR a souligné le rôle essentiel des jeunes volontaires, de la motivation dont ils ont fait preuve lors du Supercamp et il a remercié la Société nationale ainsi que les autorités du soutien qu'elles ont toujours apporté à l'action du CICR.

Rencontres entre les Sociétés nationales et le CICR

Une réunion d'information pour les Sociétés nationales sur les actions spéciales faisant l'objet d'appels de fonds a été organisée au siège du CICR, les 13 et 14 avril: elle a réuni des représentants de la Ligue et de 16 Sociétés nationales (Australie, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Islande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse) auxquels ont été présentés des exposés sur les activités du CICR en cours ainsi qu'une présentation sur les procédures d'établissement des budgets du CICR et des méthodes de contrôle budgétaire.

Le 15 juin, en marge des réunions tenues à la Ligue, le CICR a en outre organisé une réunion d'information sur son action au Sud-Soudan à l'intention des représentants de 19 Sociétés nationales (Belgique, Bangladesh, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Islande, Jamaïque, Norvège, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Soudan, Suède, Suisse, URSS). Le CICR leur a présenté des exposés sur ses activités au Sud-Soudan, sur la situation prévisionnelle du financement et des dépenses des actions du CICR en 1989 et il a détaillé les besoins pour le second semestre 1989 en rapport avec l'appel du CICR pour la même période.

Comme de coutume, le CICR a organisé, le 19 avril, une réunion d'information (tour d'horizon des principales activités en cours du CICR et exposés de quelques sujets d'intérêt commun au Mouvement, suivis de débats) à l'intention des délégués des Sociétés nationales venus à Genève pour les réunions statutaires, à laquelle ont aussi participé des représentants de la Ligue et de l'Institut Henry-Dunant.

Reconnaissance de nouvelles Sociétés nationales

Sur préavis de la Commission conjointe CICR/Ligue pour les statuts des Sociétés nationales et après avoir constaté que ces Sociétés répondaient aux dix conditions de reconnaissance stipulées à l'article 4 des Statuts du Mouvement, le CICR a prononcé la reconnaissance de la Croix-Rouge de la Dominique, le 15 mars 1989, et celle de la Croix-Rouge de Saint-Vincent-et-Grenadines, le 4 octobre 1989

Conformément à son mandat statutaire, le CICR a informé l'ensemble des Sociétés nationales et la Ligue de ces reconnaissances qui ont porté à 149 le nombre de Sociétés membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Fondée en 1958 en tant que section de la Croix-Rouge britannique, la *Croix-Rouge de la Dominique* a été reconnue par le gouvernement de son pays par décret publié le 7 avril 1983. En raison des fréquents désastres naturels qui

affectent l'île, la Société nationale de la Dominique est particulièrement active dans le domaine des premiers secours et de l'aide en cas de catastrophe et met en outre l'accent

sur la mobilisation de la jeunesse.

La Croix-Rouge de Saint-Vincent-et-Grenadines, fondée en 1949, également comme section de la Croix-Rouge britannique, a été officiellement reconnue comme Société de secours volontaire, auxiliaire des pouvoirs publics, par décret gouvernemental, en mai 1984. Elle déploie surtout ses activités dans les domaines des premiers soins, de la préparation aux désastres et de l'aide d'urgence aux victimes de ceux-ci.

Développement des Sociétés nationales

En 1989, le CICR a poursuivi sa contribution au développement d'un certain nombre de Sociétés nationales dans les domaines qui lui sont spécifiques:

- □ le renforcement de la capacité opérationnelle de Sociétés nationales devant faire face à une situation d'urgence (conflits armés) ou en prévision de celle-ci;
- conjointement avec la Ligue, une assistance technique et juridique pour la création ou la réorganisation de Sociétés nationales;
- □ la promotion et le soutien de projets de Sociétés nationales concernant leurs programmes de diffusion et leurs services d'information (cf. le chapitre consacré à la *Diffusion du droit international humanitaire*);
- une assistance pour la mise en œuvre des dispositions des Conventions de Genève et, en particulier, des règles en vigueur sur l'utilisation de l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge;
- □ la formation de cadres de Sociétés nationales pour les tâches incombant à ces dernières en cas de conflit armé.

L'Agence centrale de recherches (ACR), en application de la résolution XVI de la XXVe Conférence internationale, a poursuivi ses efforts de coordination, d'harmonisation des principes d'action et des méthodes de travail ainsi que de formation des responsables dans le domaine des recherches et des regroupements familiaux. Ainsi, un cours de formation en français a été donné à Genève du 26 au 30 juin aux représentants de 12 Sociétés nationales provenant d'Afrique, d'Europe et du Moyen-Orient; le même cours de formation, en anglais, a été donné du 4 au 8 septembre aux représentants de 5 Sociétés nationales d'Europe. Des visites approfondies ont été organisées au siège de l'ACR pour des représentants des Croix-Rouges chinoise et suédoise, en septembre et en novembre. D'autre part, un cours de formation en espagnol a été organisé par l'ACR à Quito en Equateur, du 22 au 27 mai, à l'intention de représentants de 11 Sociétés nationales d'Amérique latine, ainsi qu'un cours en français à Hanoï, en mai, pour les responsables de la Croix-Rouge vietnamienne.

Le CICR a également participé à plusieurs séminaires techniques, organisés par les Sociétés nationales et exclusivement consacrés aux tâches des services de recherches: séminaires de la Croix-Rouge française, de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, de la Croix-Rouge allemande (RFA), de la Croix-Rouge britannique et de la Croix-Rouge yougoslave.

Participation à des réunions de Sociétés nationales

En 1989, le CICR a notamment pris part aux réunions et séminaires suivants (les séminaires se rapportant plus spécifiquement à la diffusion sont rapportés dans le chapitre Diffusion du droit international humanitaire et des principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou sous le pays concerné dans L'action sur le terrain):

Afrique

□ Réunion annuelle du SAP (Southern Africa Programme) à Lilongwe (Malawi), du 9 au 12 mars; à cette réunion, organisée par la Ligue, assistaient les représentants des neuf Sociétés nationales opératrices et les représentants des Sociétés participantes ainsi que ceux de l'Institut régional pour le développement des Sociétés de la Croix-Rouge d'Afrique australe. Les Croix-Rouges d'Afrique du Sud, de Namibie, du Burkina Faso, du Niger, du Sénégal et d'Ethiopie y participaient comme observateurs. Les débats ont porté sur la coopération mutuelle et la stratégie conjointe pour le développement des Sociétés nationales de la région pour la prochaine décennie.

Amérique latine

□ Séminaire sur la contribution des désastres au développement, à Bogota (Colombie), du 28 février au 4 mars; organisé par la Croix-Rouge colombienne, ce séminaire technique réunissait des représentants de toutes les Sociétés nationales d'Amérique latine, des Croix-Rouges espagnole et américaine ainsi que des représentants de la Ligue et de l'Institut Henry-Dunant, sans oublier la présence des experts de la CEE et du PNUD. Les travaux du séminaire ont porté sur la possibilité d'associer le développement aux actions de secours, l'importance du travail de prévention ou, au moins, d'anticipation des désastres, la nécessité de coopération entre les Sociétés du continent pour partager leur expérience dans le domaine des secours d'urgence et les conséquences sociales de ces secours.

- 4º réunion des présidents des Sociétés nationales de la sous-région II (Amérique du Sud) qui s'est tenue à Rio de Janeiro, du 13 au 15 juin, et à laquelle les présidents de dix Sociétés nationales, le président de la Ligue et la présidente du Comité régional interaméricain ont participé. Les débats se sont déroulés sur le thème du développement intégré des Sociétés nationales ainsi que la préparation de l'Assemblée générale de la Ligue du mois d'octobre.
- □ 13e réunion des présidents des Sociétés nationales de la sous-région I (Amérique centrale) du 13 au 15 juillet, à Tegucigalpa, où étaient présents les présidents et représentants des neuf Sociétés nationales d'Amérique centrale ainsi que les représentants des Croix-Rouges américaine, colombienne, finlandaise, islandaise et ceux de la Ligue.

Asie et Pacifique

□ IVe réunion des Sociétés nationales des îles du Pacifique relative au Plan régional de développement, qui s'est tenue du 5 au 12 juin, à Nuku'alofa (Tonga); organisée conjointement par la Ligue et la Croix-Rouge du Tonga, la réunion a rassemblé les représentants des neuf Sociétés nationales reconnues ou en formation de la région (Iles Cook, Fiji, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Samoa), ainsi que les représentants des Croix-Rouges américaine, australienne, britannique, chinoise, japonaise, néozélandaise et suédoise, comme observateurs. La réunion a traité essentiellement de la coopération dans le développement des activités des Sociétés concernées et a arrêté les priorités pour les deux années à venir.

Europe

Colloque des Sociétés nationales de la Croix-Rouge des Etats membres de la Communauté européenne, à Paris, du 6 au 8 mars; organisé par la Croix-Rouge Française, ce colloque avait pour but d'examiner l'incidence de l'ouverture du grand Marché européen en 1993 sur les activités et la collaboration future des Sociétés nationales des pays membres. Il a réuni les présidents, directeurs et secrétaires généraux des douze Sociétés nationales de la Communauté européenne, les représentants de la Ligue et des Sociétés nationales autrichienne, monégasque et suisse, ainsi que des représentants de la Croix-Rouge d'Andorre (non reconnue). La délégation du CICR, conduite par le président Sommaruga — qui a prononcé une allocution à l'ouverture des travaux —, a participé aux séances des trois commissions de travail.

- ☐ Treizième festival international de films Croix-Rouge et de la Santé, à Varna (Bulgarie), du 27 mai au 4 juin. M. Alexandre Hay, membre du Comité, a rejoint la délégation du CICR pour la cérémonie de clôture du festival qui a décerné le «Grand Prix de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge» pour le meilleur film Croix-Rouge, au film «L'histoire d'Omer Khan» produit par le CICR.
- □ VIII^e Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays balkaniques qui s'est déroulée à Istanbul, du 18 au 20 juillet; la Conférence, dont les membres sont les Sociétés nationales d'Albanie, de Yougoslavie, de Roumanie, de Bulgarie, de Grèce et de la Turquie, a réuni en outre, comme observateurs invités, des représentants des Sociétés des Etats limitrophes du pays hôte et des Sociétés nationales d'Espagne, de Hongrie, de Libye, du Pakistan, de Syrie et d'URSS, ainsi que le secrétaire général du secrétariat général des Croix-Rouges et Croissants-Rouges arabes. M. Sommaruga, qui dirigeait la délégation du CICR, a prononcé lors de la séance d'ouverture une allocution consacrée à la mobilisation humanitaire. Les débats ont porté sur les thèmes de la Croix-Rouge et la paix, la diffusion du droit international humanitaire ainsi que les activités sociales des différentes Sociétés membres. Le CICR a présenté les activités de diffusion de l'institution et a participé activement aux discussions qui ont fait ressortir la nécessité d'un renforcement de la coopération régionale et de la préservation des Balkans comme zone de paix durable.
- □ Symposium sur la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge qui s'est tenu à San Remo, du 15 au 16 septembre; portant sur le thème du rôle des Sociétés nationales en cas de conflits armés non internationaux, le symposium était présidé par M. Ahmad Abu Goura, président de la Commission permanente, en présence du président du CICR, M. Sommaruga, qui a fait le discours d'ouverture soulignant les difficultés rencontrées dans une telle situation par les Sociétés nationales pour apporter l'aide aux deux parties et la nécessité d'un intermédiaire neutre. Les représentants des Sociétés nationales de la Colombie, du Mozambique, d'Ouganda, des Pays-Bas, des Philippines et de la Suède ont fait part des expériences de leurs Sociétés respectives dans l'un ou l'autre des quatre sous-thèmes choisis : activités médicales, rôle d'intermédiaire entre les Parties au conflit, démarches en cas de violations de garanties fondamentales, actions internationales du Mouvement et rôle des Sociétés nationales. Des débats qui ont suivi s'est notamment dégagé le désir des Sociétés nationales, tant participantes qu'opératrices, de se voir plus largement associées aux actions du CICR, tout en reconnaissant la spécificité de ce dernier.

□ Supercamp 89: voir sous chapitre Communication, pour cette importante manifestation du Mouvement.

Moyen-Orient

- ☐ IIIe Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays méditerranéens qui s'est déroulée du 8 au 11 juin, à Alger, où la délégation du CICR était conduite par M. Alexandre Hay, membre du Comité; organisée par le Croissant-Rouge algérien, la Conférence a rassemblé des représentants de 13 Sociétés nationales de la région et de cinq Sociétés extérieures à la région, ainsi que des représentants du secrétariat général des Croix-Rouges et Croissants-Rouges arabes, de la Ligue et du HCR.
- □ Camp international de jeunes membres du Mouvement, à Allan (Jordanie), du 6 au 12 juillet; organisé par la section des étudiants du Croissant-Rouge jordanien, le camp a accueilli de jeunes membres et dirigeants des Sociétés nationales de la République fédérale d'Allemagne, de Bulgarie, d'Egypte, d'Irak, de Libye, du Qatar, de Syrie, de Suède et de Turquie, ainsi que les membres de la Société hôte et des membres du «Croissant-Rouge palestinien» (non reconnu). A cette occasion, le CICR a présenté des exposés sur la place du CICR parmi les organisations humanitaires et sur la visite d'un camp de prisonniers de guerre.

Fonds de l'Impératrice Shôken

Ce Fonds a été créé en 1912, par un don de l'Impératrice du Japon, dans le but de favoriser le développement des activités des Sociétés nationales en temps de paix. Depuis lors, le Fonds a bénéficié régulièrement des dons de la famille impériale, du gouvernement du Japon et de la Croix-

Rouge japonaise.

La Commission paritaire (Ligue/CICR), chargée de la distribution des revenus du Fonds de l'Impératrice Shôken, s'est réunie à Genève le 29 mars, sous la présidence de M. Maurice Aubert, vice-président du CICR, et en présence de l'ambassadeur et représentant permanent du Japon à Genève. La Commission a décidé, compte tenu des critères qu'elle s'était fixés pour l'allocation des fonds, de procéder à la 68^e distribution des revenus provenant du Fonds entre les 12 Sociétés nationales des pays suivants: Guinée (Conakry), Guinée équatoriale, Guyane, Liban, Madagascar, Maroc, Panama, Iles Salomon, Togo, Tonga, Tuvalu et République arabe du Yémen, pour l'achat de véhicules et d'équipements de secours, d'ambulances ainsi que de matériel de transfusion sanguine et de matériel de formation pour les secouristes (pour le détail de cette 68e distribution, cf. Revue internationale de la Croix-Rouge, no 777, mai-juin 1989).

Médaille Florence Nightingale

La médaille Florence Nightingale a été créée dans le but d'honorer le courage et le dévouement exceptionnels dont certaines infirmières ou auxiliaires ont fait preuve en temps de guerre ou en temps de paix en faveur de blessés, malades, infirmes ou de personnes menacées dans leur santé. Elle est attribuée tous les deux ans pour récompenser des membres actifs ou des collaboratrices régulières de Sociétés nationales ou d'institutions de soins médicaux affiliées.

En 1989, est intervenue la 32º distribution de la médaille: après avoir examiné les candidatures présentées par les Sociétés nationales, le CICR a décerné, le 12 mai, la médaille Florence Nightingale à 42 infirmières diplômées ou auxiliaires professiones de 18 parent les parties de 18 parent les parties de 18 parent les parents de 18 parent les parents de 18 parents de 18 parent les parents de 18 parents

liaires volontaires de 18 pays.

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

En vue de maintenir l'unité et la solidarité au sein du Mouvement, le CICR et la Ligue entretiennent des contacts quotidiens, notamment sur des questions opérationnelles, et se consultent régulièrement sur toute question de procédure ou de fond relative aux travaux des organes du Mouvement.

D'autre part, le CICR et la Ligue ont décidé de réactiver les *réunions conjointes* entre responsables des deux institutions afin de se concerter sur les affaires d'intérêt commun. Ces réunions conjointes ont eu lieu le 11 avril, le 27 juin, le 26 septembre et le 11 décembre. Elles ont traité, notamment, de la préparation des réunions statutaires du Mouvement, de l'état d'avancement des études, publications et projets conjoints, de la collaboration nécessaire des délégués des deux institutions sur le terrain et des informations réciproques sur les activités en cours ainsi que sur les missions d'intérêt commun.

Nouvel accord entre le CICR et la Ligue

Conformément à l'article 7, alinéa 3, des statuts du Mouvement, le CICR et la Ligue ont mis au point un nouvel accord, lequel remplace à la fois celui de 1969 et son interprétation de 1974. Déjà approuvé par l'Assemblée du CICR le 5 octobre 1989, cet accord a été signé par les représentants des deux institutions le 20 octobre et ratifié par l'Assemblée générale de la Ligue le 23 octobre. L'accord définit et précise la coopération entre les deux institutions; il précise les compétences et les responsabilités de chacune d'entre elles pour les opérations internationales de secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en temps de conflit armé et en temps de paix, en cas de changement de

situation ou lors de situations spéciales. L'accord fixe également les directives dans le domaine du développement des Sociétés nationales, la reconnaissance et l'admission des Sociétés nationales et l'examen de leurs statuts, dans celui des relations publiques, de l'information et des collectes de fonds ainsi que de la formation, etc. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge concourent à l'application de cet accord, conformément à leurs obligations aux termes des statuts du Mouvement et de ceux de la Ligue.

Commission conjointe CICR/Ligue pour les statuts des Sociétés nationales

La Commission conjointe CICR/Ligue pour les statuts des Sociétés nationales s'est réunie à cinq reprises en 1989, soit le 24 février, le 10 mai, le 26 juillet, le 29 septembre et le 6 décembre.

Conformément aux résolutions VI de la XXII^e Conférence internationale et XX de la XXIV^e Conférence internationale, tenues respectivement à Téhéran en 1973 et à Manille en 1981, la Commission a examiné les projets de modification de statuts soumis par onze Sociétés nationales. Elle a également suivi régulièrement et, dans la mesure de ses moyens, soutenu le processus de développement de douze Sociétés en formation.

La Commission a recommandé la reconnaissance par le CICR et l'admission au sein de la Ligue, des Sociétés nationales de la Dominique et de Saint-Vincent-et-Grenadines, après une évaluation sur place de leur capacité opérationnelle par des délégués du CICR et de la Ligue.

Institut Henry-Dunant

Le CICR, la Ligue et la Croix-Rouge suisse sont membres de l'Institut Henry-Dunant qu'ils président à tour de rôle pour deux ans; depuis le mois d'octobre 1988, c'est le président de la Ligue, M. Mario Enrique Villarroel, qui assure la présidence de l'Institut.

Le CICR, qui est la principale source des finances de l'Institut, est associé à certaines études entreprises par l'Institut, notamment dans le domaine du droit international humanitaire et, comme par le passé, des collaborateurs du CICR ont pris part, à titre d'enseignant, à divers séminaires organisés par l'Institut:

- □ au XIVe cours d'introduction aux activités internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'intention des cadres et volontaires des Sociétés nationales, organisé à Genève, du 5 au 16 juin; donné en anglais, ce cours a réuni des participants de 27 Sociétés nationales d'Afrique, d'Asie et d'Europe;
- □ à la rencontre européenne des chefs des administrations pénitentiaires qui s'est tenue à Messine (Italie), du 6 au 12 novembre; organisé conjointement avec le centre international de recherches et d'études sociologiques, pénales et pénitentiaires de l'Université de Messine, cette rencontre a vu la participation de près de 60 responsables des administrations pénitentiaires de pays européens qui ont confronté leur vécu professionnel, débattu de différents aspects de la problématique carcérale et sont parvenus à certaines suggestions concrètes pour l'amélioration du traitement des détenus et la rationalisation de l'administration de la justice.